

LE CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX

Recommandation 287 (2010)¹ Le transport intrarégional: un enjeu de développement durable et de cohésion territoriale

1. Les régions en Europe ont connu au cours des dernières décennies des transformations majeures liées à la globalisation de l'économie, aux évolutions démographiques et aux évolutions des modes de vie. Ces transformations ont un impact important sur la répartition spatiale des populations, sur l'occupation et l'usage des sols ainsi que sur l'organisation des services privés et publics. Par ailleurs, ces mutations induisent une croissance exponentielle des flux de mobilité.

2. La limitation des ressources en énergies fossiles et l'augmentation du prix des carburants, ainsi que la nécessité de réduire les émissions de dioxyde de carbone, constituent de nouveaux défis. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe s'inquiète de l'augmentation de ces émissions liées principalement au recours croissant au transport individuel motorisé et à une forte expansion des transports routiers de marchandises.

3. La mobilité et les politiques y relatives sont devenues un enjeu majeur de la qualité de vie et de l'évolution économique et sociale de nos sociétés. Un réseau efficace d'infrastructures de transport est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de l'économie et le développement d'une région. Il permet la libre circulation des biens, des services et des personnes, et assure la mobilité indispensable au travail, à l'éducation et aux loisirs.

4. Le Congrès est convaincu qu'il est obligatoire de repenser les politiques de déplacement et d'engager la nécessaire transition vers une mobilité à faible consommation en carburants fossiles. En effet, l'inévitable augmentation du prix des carburants induit une grande vulnérabilité économique et sociale liée à la dépendance à l'égard du transport routier qui reste, en Europe, le principal moyen de transport tant des passagers que des marchandises.

5. Si la majorité des Européens vivent dans des zones urbaines, une attention toute particulière doit être portée aux zones périurbaines ainsi qu'aux zones rurales où il est nécessaire de garantir un niveau de services cohérent, répondant aux besoins légitimes des habitants.

6. Le Congrès appelle à une nouvelle culture de la mobilité qui donne la priorité aux modes de transport durables et mette davantage l'accent sur la cohésion sociale et territoriale, c'est-à-dire sur les usagers les plus vulnérables.

7. Les responsabilités en matière de transport étant partagées entre les différents niveaux de gouvernance, l'impulsion

peut être locale, régionale ou nationale et, de plus publique ou privée. Néanmoins, le Congrès est convaincu du rôle prépondérant que les régions doivent jouer pour permettre une grande cohérence d'action et le développement équilibré du territoire.

8. Une politique de transport intrarégional durable se doit de limiter la congestion de la circulation, d'améliorer la sécurité routière, de réduire les niveaux de pollution sonore et atmosphérique et de permettre un meilleur partage de la voirie. Elle doit également proposer des modes de transport rapide à un coût raisonnable pour les usagers et favoriser une meilleure interaction entre les transports publics urbains et régionaux.

9. Le transport et l'aménagement du territoire sont les deux faces de la mobilité. Une bonne intégration de la question des transports dans les décisions d'aménagement du territoire et d'urbanisme aura pour conséquence une réduction du volume des transports et une meilleure prise en compte des besoins des populations.

10. Le Congrès rappelle la nécessité impérieuse d'une politique publique renouvelée pour le transport durable multimodal et intégré. Cette politique doit favoriser les modes doux et les solutions innovantes en remplacement de la voiture individuelle, telles que l'auto-partage, les bus à la demande et les systèmes modernes de location de vélos, dont il convient d'exploiter le potentiel.

11. A cet égard, il souligne le rôle important, en grande partie sous-estimé, des modes non motorisés qui doivent s'insérer naturellement parmi les autres modes de transport. Dans de nombreuses régions d'Europe, ils représentent plus du tiers de l'ensemble des déplacements quotidiens des citoyens. La marche à pied et le vélo doivent être encouragés car ces modes de déplacement sont plus accessibles et moins coûteux; ce sont les modes les plus respectueux de l'environnement et ils présentent des bienfaits pour la santé.

12. S'agissant des véhicules motorisés, les législations européenne et nationales méritent d'être renforcées afin que ces véhicules respectent des normes optimales en matière d'émissions. Il conviendra par ailleurs d'accélérer le développement des véhicules décarbonnés et de promouvoir leur diffusion, notamment au sein des administrations et des entreprises, et de les intégrer dans les nouvelles solutions de mobilité.

13. Le secteur des transports compte aussi des aspects sociaux et culturels qu'il convient de ne pas négliger. Ainsi l'image de certains modes de déplacement joue un rôle important dans leur développement. Il s'agira de rechercher l'adhésion de l'opinion en proposant un service multimodal de qualité.

14. Le Congrès se félicite que, dans le cadre de son plan de lutte contre les changements climatiques, la Commission européenne porte un intérêt accru au transport durable et souligne que ces efforts doivent être renforcés si l'on veut réduire significativement la part et le volume des émissions de dioxyde de carbone liées à ce secteur.

15. Par conséquent, le Congrès demande au Comité des Ministres d'inviter la Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT):

a. à poursuivre sa réflexion sur une meilleure articulation des politiques de transport et d'aménagement du territoire pour le développement durable et une plus grande cohésion des territoires;

b. à intégrer dans la déclaration de la prochaine conférence ministérielle (Moscou, 8-9 juillet 2010) des propositions concrètes de réponses aux nouveaux défis posés aux territoires dans un monde globalisé.

16. Le Congrès invite le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à encourager les Etats membres:

a. à reconnaître la pertinence de l'échelon régional pour l'élaboration d'une vision prospective et concertée des transports intrarégionaux;

b. à élaborer, en coopération avec les régions, une nouvelle politique des transports qui conjugue les approches spatiales et temporelles et les nouvelles pratiques de mobilité;

c. à favoriser et soutenir un développement cohérent des transports collectifs à l'échelle de l'ensemble du territoire national à travers des investissements et des engagements à long terme;

d. à soutenir l'expérimentation et à procéder à des évaluations systématiques des expériences de transport innovant pour les rendre largement disponibles.

17. Le Congrès demande également au Comité des Ministres d'inviter la Commission européenne à soutenir plus fortement les initiatives menées aux niveaux local et régional pour le transport durable au moyen de programmes de démonstration à l'instar de CIVITAS, initiative pour le transport urbain propre.

18. Le Congrès invite l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à poursuivre ses travaux sur les nouveaux enjeux du développement durable et de la cohésion territoriale.

1. Discussion et approbation par la Chambre des régions le 18 mars 2010 et adoption par le Congrès le 19 mars 2010, 3^e séance (voir document CPR(18)4, exposé des motifs), rapporteur: A. Banaszak, Pologne (R, NI).